

Relevé de Décisions

03/10/2017

Numérotation et dénomination des voies de la commune

Monsieur le Maire expose l'intérêt de compléter le plan d'adressage de la commune (numérotation et dénomination des voies). En effet, une meilleure identification des lieux-dits et des maisons faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également des livraisons en tout genre. De plus, l'adressage constitue un pré-requis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique en permettant notamment la localisation de 100% des foyers corréziens et facilitant ainsi que la commercialisation des prises.

Monsieur le Maire propose que la réalisation du complément du plan d'adressage soit confiée à la Poste dans le cadre d'une démarche de mutualisation à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Lubersac-Pompadour.

Le plan de financement est le suivant :

- Coût de la prestation proposée par la Poste : 2.430 € HT
- Participation à hauteur de 50% du Conseil Départemental de la Corrèze : 1.215 €
- Coût restant à la charge de la Commune : 1.215€ HT.

Remplacement d'une porte logement communal 5 av des Trois Roches

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que, suite à une visite sur les lieux, la commission des travaux a jugé qu'il était nécessaire de procéder au remplacement de la porte d'entrée du logement communal sis 5 Avenue des Trois Roches. Le Conseil Municipal retient la proposition de la SARL ISOVIE à Seilhac, pour un montant HT de 1.828 €.

Subvention ACJL 2017

Le Conseil Municipal accepte la demande de subvention de l'Association des Communes Jumelées du Limousin pour l'année 2017 d'un montant de 59,74€.